

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Plan Local d'Urbanisme

Commune de
CREVOUX

- 1 Rapport de présentation
- 2 PADD
- 3 Orientations d'aménagement
- 4 Règlement
- 5 Documents graphiques
- 6 Annexes



POS initial
approuvé le : 4 Juin 1997
modifié le : 9 Novembre 1999
révision simplifiée le : 4 Sept. 2006

REVISION

Arrêté par délibération du conseil
municipal du 15 Décembre 2007

Approuvé par délibération du conseil
municipal du 10 Décembre 2008



Le Maire



Le Maire



François ESTRANGIN

Urbanistes

Micropolis - Bâtiment La Bérardie - 05000 GAP

EURECAT
Karine CAZETTES



SOMMAIRE

LES ORIENTATIONS GENERALES D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT	1
LES GRANDS OBJECTIFS.....	1
1 - Renforcer et diversifier l'économie locale.....	1
2 - Conforter la vie communale	1
3 - Préserver et mettre en valeur l'environnement.....	1
LES OBJECTIFS OPERATIONNELS	2
LES OBJECTIFS CHIFFRES A 10 / 15 ANS.....	4
Population : 200 habitants.....	4
Logements : 50 logements supplémentaires.....	4
Lits touristiques : 1.300 lits supplémentaires.....	4
DECLINAISON DES OBJECTIFS	5
1 - Renforcer et diversifier l'économie locale.....	5
2 – Conforter la vie communale	6
3 – Protéger le patrimoine	7

LES ORIENTATIONS GENERALES D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT

LES GRANDS OBJECTIFS

A l'issue des réunions de travail de la commission municipale, trois objectifs principaux ont été retenus :

1 - Renforcer et diversifier l'économie locale

2 - Conforter la vie communale

3 - Préserver et mettre en valeur l'environnement

LES OBJECTIFS OPERATIONNELS

Chacun des grands objectifs se traduit en objectifs secondaires ou opérationnels.

1 - Renforcer et diversifier l'économie locale

Conforter l'activité hivernale complémentaire des stations voisines

Développer l'activité touristique d'été

Favoriser l'implantation d'entreprises artisanales, de commerces et de services

Maintenir l'agriculture et permettre son évolution

Accroître les lits touristiques banalisés

2 - Conforter la vie communale

Recréer un cœur de village

Favoriser le logement locatif permanent

Elargir l'offre de logements et de terrains constructibles

3 - Préserver et mettre en valeur l'environnement

Protéger le cadre naturel

Veiller à la qualité de l'urbanisation et des
aménagements de village

Mettre en valeur les atouts naturels

LES OBJECTIFS CHIFFRES A 10 / 15 ANS

A l'horizon 2025, les objectifs chiffrés sont les suivants :

Population : 200 habitants

Au recensement de 1999 la population est de 105 habitants et elle a vraisemblablement peu varié depuis. L'objectif correspond donc à un accroissement de la population permanente de **95 habitants d'ici à 2025**, ce qui marque une volonté forte de croissance pour la commune.

Logements : 50 logements supplémentaires

50 logements supplémentaires sont nécessaires pour accueillir la population permanente attendue.

Ces logements se répartiront pour une petite part (environ 5), dans le parc actuel réhabilitable et pour l'essentiel (45 environ) en constructions neuves sur des terrains vierges, correspondant à **3 à 5 hectares** de terrains à ouvrir à l'urbanisation.

Lits touristiques : 1.300 lits supplémentaires

A côté de la population permanente, Crévoux, station village, souhaite se développer sur le plan touristique et accroître sa capacité en lits banalisés. Actuellement, il existe sur la commune 750 lits touristiques. La commune souhaite porter ce nombre à environ 2.000.

La répartition pourrait être la suivante :

Les Hyères / Mourette :	+/- 800 lits
Le Château :	+/- 300 lits
La Chalp :	+/- 200 lits

DECLINAISON DES OBJECTIFS

1 - Renforcer et diversifier l'économie locale

<i>Objectifs secondaires</i>	<i>Déclinaisons</i>	<i>Contraintes</i>	<i>Politiques et moyens</i>
Conforter l'activité hivernale complémentaire des stations voisines	- Améliorer et renforcer l'accueil, - Améliorer l'accessibilité et le stationnement,	- Risques naturels - Préserver au maximum l'espace agricole - Préserver le paysage - Coût des équipements	<u>Réglementaire</u> - Règlement favorable <u>Foncière</u> - Maîtrise foncière - Emplacements réservés
Favoriser l'implantation d'entreprises artisanales, de commerces et de services	- Ouvrir les possibilités d'implantation - Créer une zone dédiée	- Economie actuelle limitée" - Coût de création d'une zone - Peu de secteurs favorables	<u>Réglementaire</u> - Règlement favorable <u>Foncière</u> - Maîtrise foncière
Développer l'activité touristique d'été	- Améliorer et renforcer l'accueil - Améliorer l'accessibilité et le stationnement - Faciliter la création d'accueil "doux"	- Risques naturels - Préserver au maximum l'espace agricole - Préserver le paysage	<u>Réglementaire</u> - Règlement favorable
Maintenir l'agriculture et permettre son développement	Préserver les terres et les exploitations	Cohabitation agriculteurs/résidents	Zonage et règlement
Accroître les lits touristiques banalisés	Favoriser les implantations professionnelles	Accès"	- Zonage et règlement - Opérations d'aménagement

2 – Conforter la vie communale

Objectifs secondaires	Déclinaisons	Contraintes	Politiques et moyens
Recréer un cœur de village	▪ Réhabilitation de la place ▪ Ouverture à des activités apportant de la vie	▪ Coût d'aménagement ▪ Initiatives privées	▪ <u>Réglementaire</u> Règlement favorable ▪ <u>Foncière</u> Maîtrise foncière
Favoriser le logement locatif permanent	▪ Favoriser la mixité sociale dans les nouvelles opérations	▪ Réticences	▪ <u>Réglementaire</u> Règlement favorable ▪ <u>Foncière</u> Maîtrise foncière ▪ <u>Opérationnelle</u> ▪ ZAC
Elargir l'offre de logements et de terrains constructibles	▪ Densifier ▪ Favoriser la réhabilitation ▪ Ouvrir à l'urbanisation		▪ Zonage et règlement

3 – Protéger le patrimoine

<i>Objectifs secondaires</i>	<i>Déclinaisons</i>	<i>Contraintes</i>	<i>Politiques</i>
Protéger le cadre naturel	▪ Protections réglementaires ▪ Implantation des zones constructibles ▪ Protection des vues		▪ Zonage et règlement
Veiller à la qualité de l'urbanisation et des aménagement de village	▪ Conserver la typologie du bâti ▪ Inciter la restauration ▪ Traitement des abords		
Mettre en valeur les atouts naturels	▪ Accessibilité ▪ Signalétique	▪ Risques de sur-fréquentation	▪ Zonage et règlement